

D.G.A. ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES

AUBAGNE le, 30 septembre 2024

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 septembre 2024**

La séance du Conseil Municipal, installée dans la salle Stéphane Hessel de l'Espace des Libertés, est ouverte à 18 heures, présidée par Monsieur Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents35
Excusés08

(ayant donné procuration :

Mme Geneviève MORFIN à Mme Danielle MENET,
Mme Stéphanie HARKANE à M. Alain ROUSSET,
M. Franck-Clément CHAMLA à M. Laurent GUEDJ,
Mme Magali GIOVANNANGELI à M. Yves PERRIN-TOININ,
Mme Clémentine FARDOUX à M. Alexandre LATZ,
Mme Joëlle MELIN à Mme Michèle BOUGEAREL,
Mme Valérie BOISSON à M. Arthur SALONE,
Mme Mathilde BATHELEMY-METCHE à Mme Sophie AMANRANTINIS,)

Arrivée de Mme Magali GIOVANNANGELI à la délibération n° 06-300924

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents36
Excusés07

Arrivée de Mmes Clémentine FARDOUX et Geneviève MORFIN à la délibération n° 11-300924

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents38
Excusés05

L'appel fait, le quorum fixé à 22 étant atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne Monsieur Zarick KOURICHI .

Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Je soumetts à votre approbation le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 Mars 2024.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 Juin 2024 vous sera transmis ultérieurement.

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le 18 Novembre 2024, dans la salle du Bras d'Or.

Je vous invite maintenant à passer à l'examen de l'Ordre du Jour.

Examen de l'ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

01 300924 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint.

Approbation de l'Avenant n°8 à la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du stationnement payant sur voirie et parcs de stationnement.

Par la signature de l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public, il est convenu que la société QPARK prendra en charge les enlèvements fourrière de l'ensemble des parkings en ouvrage.

Il est également décidé la création d'un abonnement pour les agents municipaux et les agents de la Police Nationale au tarif de 30 euros par mois au 3ème niveau du parking des Terres Rouges.

Enfin, le plan de stationnement payant est modifié.

Cette délibération vise à approuver l'Avenant 8 au contrat d Délégation de Service Public relatif à l'exploitation du stationnement.

La délibération n°01_300924 est adoptée à LA MAJORITE

Abstentions : 7

Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON

Présents	35
Excusés	8

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

02 300924 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint.

Approbation de la mise en place de dispositifs photographiques mobiles dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages.

Dotée d'une Cellule Qualité de l'Espace Public, la Ville d'Aubagne s'est engagée dans un dispositif d'ampleur comprenant des actions fortes de prévention, mais aussi de répression de tout acte d'incivilité portant atteinte à la salubrité et à l'environnement.

Cette délibération propose d'étoffer le dispositif déjà existant de lutte contre les dépôts sauvages et d'autoriser le déploiement de dispositifs photographiques mobiles dans cette lutte sur le territoire Aubagnais.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°02_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	35
Excusés	8

03 300924 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint.

Approbation de la dénomination de voie « Allée de Lamagnon » en prolongement de l'avenue du 24 avril 1915 dans le cadre du projet immobilier Ecolines.

Il est proposé par la présente délibération, de dénommer « Allée de Lamagnon », le chemin de desserte des logements du programme Ecolines (terrain dit «Berlioux») qui débute à proximité du pont dit « de Lamagnon » et se termine en impasse sur la fin de l'avenue du 24 avril 1915.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°03_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	35
Excusés	8

04 300924 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint.

Approbation de dénomination « Allée de l'Amitié » la portion de voirie de la résidence du Charrel, située entre le boulevard de l'Amitié et l'avenue de la Paix.

Cette délibération propose d'approuver la dénomination « Allée de l'Amitié », la portion de voirie de la résidence du Charrel située entre le boulevard de l'Amitié et l'avenue de la Paix.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°04_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	35
Excusés	8

05 300924 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Onzième Adjoint.

Approbation de la cession parcelle AO 430 – chemin du Bassin 67 m² à Mr Cédric AVENA.

Par cette délibération, il est proposé de céder à M. Cédric AVENA une partie de la parcelle communale cadastrée AO 430 située chemin du Bassin à Aubagne d'une superficie de 67m² au prix de 3.600 €, étant précisé que tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°05_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	35
Excusés	8

06 300924 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Onzième Adjoint.

Approbation de la cession parcelle CM 1412 – Avenue des Templiers – 39 m² à la Société GROS MOTS.

Cette délibération propose de céder à la société Gros Mots, représentée par Mme Laurence LUCARI, une partie de la parcelle communale cadastrée CM 1412 située avenue des Templiers à Aubagne d'une superficie de 39m² au prix de 2.200 euros, étant précisé que tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°06_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	36
Excusés	7

07 300924 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Onzième Adjoint.

Approbation de la cession à M. Lionel CHIAPELLO d'une portion de voirie communale à déclasser du domaine public-quartier la Siccardonne – 198 m².

Cette délibération propose de constater la désaffectation de la portion de domaine public située quartier la Siccardonne, de prononcer son déclassement et de céder à Monsieur Lionel CHIAPELLO cette voirie communale d'une superficie de 198m² au prix de 1.600 euros, étant précisé que tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°07_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	36
Excusés	7

08 300924 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Onzième Adjoint.

Approbation d'une Convention de Servitude ENEDIS Parcelle AC 0405 – 281, avenue Gabriel Péri.

Il est proposé par la présente délibération, de constituer, au profit de la Société ENEDIS, une servitude de passage de canalisation souterraine, dans une bande de 1 mètre de large sur une longueur totale d'environ 27 mètres afin de réaliser des travaux d'amélioration d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, sur la parcelle cadastrée section AC 0405 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit Gabriel Péri à Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°08_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	36
Excusés	7

09 300924 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Onzième Adjoint.

Approbation d'une Convention de Servitude ENEDIS Parcelles AC 0329 lieu-dit 9001 impasse Claude Bourgelat et AC 0310 lieu-dit Traverse de la Verrerie.

Cette délibération propose de constituer, au profit de la Société ENEDIS, une servitude de passage de canalisation souterraine dans une bande de 1 mètre, sur une longueur totale d'environ de 28 mètres de large, afin de réaliser des travaux d'installation d'une station de recharge pour véhicules électriques IRVE, sur les parcelles cadastrées section AC 0329 et AC 0310 appartenant au domaine public de la commune, lieu-dit 9001 Impasse Claude Bourgelat et Traverse de la Verrerie à Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°09_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	36
Excusés	7

CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE

10 300924 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Septième Adjoint.

Approbation de l'adhésion à « l'Association Française des Cités de la Céramique ».

L'Association Française des Cités de la Céramique est ouverte à toutes les collectivités justifiant d'une tradition céramique, d'une production encore active et d'un lieu de représentation ou d'exposition de la production ancienne ou contemporaine.

Cette délibération propose que la Commune d'Aubagne adhère à l'Association Française des Cités de la Céramique pour un montant de 1.000€ annuel.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°10_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	36
Excusés	7

11 300924 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Septième Adjoint.

Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Art'Euro.

L'association Art'Euro organise chaque année « Festimôme » le festival international du cirque et des arts de la rue destiné aux jeunes et aux familles.

L'édition 2024 a été fortement perturbée par des orages ce qui a eu une incidence directe sur les recettes escomptées autour de cet évènement.

Cette délibération propose d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Art'Euro pour l'édition 2024.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°11_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

12 300924 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN, Huitième Adjointe.

Approbation de l'adhésion à la Fédération des Salons et des Fêtes du livre jeunesse.

La Fédération des Salons et Fêtes du livre de jeunesse regroupe plusieurs associations et structures organisatrices de manifestations littéraires autour du livre jeunesse.

Cette délibération propose que la Ville d'Aubagne adhère à cette Fédération afin de bénéficier d'un réseau étoffé en matière de littérature jeunesse pour un montant de 200€ annuels.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°12_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

13 300924 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN, Huitième Adjointe.

Approbation du montant de la redevance d'occupation du domaine public et exonération des libraires de la part variable dans le cadre de Grains de Sel, Festival du livre et de la parole d'enfant.

Dans le cadre de Grains de Sel, Festival du livre et de la parole d'enfant, la Commune met à disposition des librairies partenaires, le domaine public ci-après désigné : Espace des libertés, salle Stéphane HESSEL, d'une superficie totale de 694 m².

Cette délibération propose d'approuver le montant fixe de la redevance d'occupation du domaine public fixée à 250 euros et de reconduire l'exonération de la part variable due par les libraires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°13_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

14 300924 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal.

Approbation du renouvellement du dispositif d'Aide et d'accompagnement de projets des jeunes Aubagnais.

Les dispositifs d'Aide aux projets des jeunes concernent les jeunes Aubagnais non constitués en association, âgés de 18 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes adultes en situation de handicap et à partir de 16 ans et un jour pour l'aide au BAFA).

Les jeunes peuvent bénéficier de l'aide une année sur deux, pour des projets concernant certains domaines tels que la création artistique, la culture ou le sport.

Cette délibération propose la poursuite des dispositifs d'accompagnement et d'aides aux projets des jeunes Aubagnais pour l'année 2025 attribuant une enveloppe globale d'aide à projets d'un montant de 7.800€.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°14_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

15 300924 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal.

Approbation du renouvellement du dispositif d'aide aux transports scolaires.

Cette délibération propose de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, la reconduction de la participation de la Ville aux frais d'abonnement de transport scolaire des familles aubagnaises dont les enfants collégiens et lycéens sont scolarisés sur le territoire métropolitain, au titre de l'année scolaire 2024/2025.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°15_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS

16 300924 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Cinquième Adjoint.

Approbation de la Convention de mutualisation avec le Conseil Régional au titre de l'année 2023-2024 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées.

La Ville d'Aubagne met à disposition des lycées, publics et privés, implantés sur son territoire plusieurs équipements sportifs. Il convient de renouveler avec la Région la Convention définissant la participation financière versée par cette collectivité à la Commune d'Aubagne correspondant à cette utilisation pour l'année scolaire 2023-2024.

Cette délibération vise à approuver la Convention relative à l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°16_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

17 300924 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Cinquième Adjoint.

Approbation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs municipaux mis à la disposition de la Faculté des Sciences du Sport / Aix-Marseille-Université 2024-2025.

Cette délibération propose, pour l'année 2024/2025, de fixer la redevance que la Faculté des Sciences du Sport (FSS) devra verser pour l'utilisation de certains équipements sportifs appartenant au domaine public de la commune d'Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°17_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

18 300924 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint.

Information de l'avis du Comité Social Territorial relatif aux Rapports Sociaux Uniques 2021 et 2022.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la la transmission de l'avis du Comité Social Territorial sur les Rapports Sociaux Uniques des années 2021 et 2022.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	38
Excusés	5

19 300924 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint.

Approbation du renouvellement de la Convention de prestation de services entre la Ville d'Aubagne et le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône.

Cette délibération vise à renouveler la Convention de prestation de services avec le C.D.G. 13 jusqu'au 31 décembre 2026, pour un montant de 10 000 euros annuels, qui assiste la Commune de par son expertise, ses conseils et son assistance dans le domaine des ressources humaines.

La délibération n°19_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

20 300924 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint.

Approbation de la mise à jour du montant des vacations et des frais de déplacement en faveur du Président du Conseil de Discipline.

Dans le cadre d'une procédure disciplinaire, certaines sanctions sont prononcées après consultation du Conseil de Discipline, présidé par un juge administratif rémunéré par la collectivité.

Cette délibération propose dès lors de mettre à jour le montant des vacations et des frais de déplacement en faveur du Président du Conseil de Discipline.

La délibération n°20_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Non-participation au vote : 7

Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON

Présents	38
Excusés	5

21 300924 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint.

Approbation de l'attribution d'un véhicule de fonction et de véhicules de service avec remisage à domicile

La fonction de Directeur Citoyenneté et Solidarités a été créée en Comité Social Territorial le 26 Juin 2024, dans le cadre d'une réorganisation de la Direction Générale Adjointe Attractivité et Qualité de Vie.

Au regard des thématiques très opérationnelles prises en charge par cette direction, et des missions assurées par des équipes réparties dans tous les secteurs de la ville d'Aubagne, le Directeur devra assurer une présence continue sur de multiples sites, en semaine, soirée comme en week-end.

C'est pourquoi un véhicule avec remisage à domicile lui est attribué.

Il est donc proposé de compléter la délibération n°036-280324 au titre de l'année 2024, relative à la liste des emplois éligibles au remisage à domicile.

La délibération n°21_300924 est adoptée à L'UNANIMITE

Non-participation au vote : 7

Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON

Présents	38
Excusés	5

VIE MUNICIPALE

22 300924 - Sur le rapport de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire conformément aux Articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rendu compte de l'exercice des délégations confiées en matière d'actions en justice, de décisions de prêts de salle aux associations, de marchés publics passés selon la procédure adaptée et d'appel d'offres, de droit de préemption, de dons et legs, d'aliénation de gré à gré et de décisions d'emprunt et de ligne de trésorerie.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	38
Excusés	5
